

bon de me convoquer. Je ne compte accorder merci à aucun député quant à mes connaissances au sujet de ce bill.

J'ai parlé à la Chambre et à l'extérieur sans notes, sans aide de mes collègues et sans l'assistance de mon secrétaire parlementaire. Toutefois, il faut savoir que le gouvernement actuel a le sens de la collaboration. Il faut savoir aussi que mon collègue, le ministre du Revenu national, a la responsabilité constitutionnelle d'un tiers du projet de loi, du moins pour quiconque est capable de le lire. Mon secrétaire parlementaire, contrairement aux secrétaires parlementaires du gouvernement précédent, s'est vu confié à juste titre une grande part du travail en rapport avec cette mesure. Il fallait avoir le sens des responsabilités, de la probité et de l'intelligence. Je suis heureuse d'avoir des collègues de cette trempe.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie! Le comité a consacré assez de temps, à mon avis, à ce rappel au Règlement. Le comité aurait avantage, j'en suis persuadé, de revenir aux observations du député d'Edmonton-Est qui ont été interrompues. Après quoi, je donnerai la parole au député de Villeneuve.

**M. Caouette:** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

(Texte)

Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je ne crois pas qu'il soit de mise, à ce moment-ci, que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social fasse un discours politique comme elle vient d'en faire un, en disant que les députés empêchent l'adoption de la mesure qu'elle propose.

Pourquoi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi que celui du Revenu national présentent-ils une mesure législative que les autres députés peuvent difficilement accepter, alors qu'elle relève plus du ministre des Finances que de n'importe quel autre que nous voyons actuellement sur les banquettes du gouvernement?

Je crois que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas le droit de prêter quelque motif que ce soit à quelque député que ce soit.

Si nous avons des questions à poser, le Règlement nous le permet, et ce sans que nous soyons l'objet des récriminations politiques que vient de nous servir le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous avons droit de poser les questions que nous voulons et d'exiger des réponses logiques et sensées susceptibles d'éclairer l'ensemble du Parlement et du peuple canadien. Le mi-

nistre de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas le droit de faire de la politique de parti comme elle vient d'en faire, il y a quelques minutes.

(Traduction)

**M. Skoreyko:** Monsieur le président, pour revenir à la question que je posais tantôt lorsque l'honorable député d'Halifax m'a interrompu, permettez-moi de dire que cet honorable député semble être une autorité sur tout ce qui se fait à la Chambre, sauf sur la procédure parlementaire. J'en ai soupé des remarques de cet honorable député et j'espère qu'il ne persistera pas à faire d'insignifiants rappels au Règlement.

Monsieur le président, vous avez parlé de ce qui était pertinent. Je prétends qu'il n'y avait rien de pertinent dans les remarques du ministre du Revenu national lorsqu'il a cité certaines déclarations du harsard de la Chambre des communes concernant la déposition de M. Robarts, premier ministre de l'Ontario, devant le comité mixte.

Quant à la question de l'honorable député d'Acadia, qui désirait savoir ce qu'il adviendra des régimes actuels du Canada, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'honorable député de Niagara-Falls a répondu fort simplement à cette question en disant: «Non».

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Ce n'était pas le député de Niagara-Falls.

**M. Skoreyko:** Je dirai au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que son comportement en cette enceinte depuis que nous avons été saisis de la mesure à l'étude rappelle celui de quelqu'un qui ferait partie du musée de criminels; pareille comportement ne serait guère toléré ici, si elle n'était pas une femme.

**M. Munro:** Monsieur le président, depuis que l'honorable député a pris la parole il n'a cessé d'attaquer tel et tel député de ce côté-ci de la Chambre, dans un esprit de parti, et c'est nul autre que lui qui accuse notre parti de sectarisme politique.

**M. Skoreyko:** Monsieur le président, si ce jeune blanc-bec voulait entendre les faits...

**Une voix:** Asseyez-vous.

**M. le président suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Skoreyko:** Si l'honorable député de Hamilton-Ouest voulait bien se contenir il pourrait...

**M. le président suppléant:** A l'ordre, je vous prie.